CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR

Droits des usagers de la santé

usagers
votre santé
vos droits

Mieux connaitre la Commission des Usagers

La Commission des Usagers :

La commission veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches.
L'ensemble des plaintes et réclamations adressées à l'établissement ainsi que les réponses qui y sont apportées sont tenues à la disposition des membres de la commission. La commission examine celles qui ne présentent pas le caractère d'un recours gracieux ou juridictionnel et veille à ce que toute personne soit informée sur les voies de recours et de conciliation dont elle dispose.

La commission contribue à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches.
A cet effet, elle reçoit :
- les mesures relatives à la politique d'amélioration continue de la qualité préparées par la commission médicale d'établissement ;
- le nombre de demandes de communication d'informations médicales ainsi que les délais de traitement ;
- le résultat des enquêtes concernant l'évaluation de la satisfaction des usagers ;
- une synthèse des recours gracieux ou juridictionnels formés contre l'établissement par les usagers ;
- une présentation, au moins une fois par an, des évènements indésirables graves ainsi que les actions menées par l'établissement pour y remédier ;
- les observations des associations de bénévoles ayant signé une convention avec l'établissement qu'elle recueille au moins une fois par an.

La commission peut proposer un projet des usagers, après consultation de l'ensemble des représentants des usagers de l'établissement et des représentations des associations de bénévoles ayant signé une convention avec l'établissement et intervenant en son sein.
Ce projet exprime les attentes et propositions des usagers au regard de la politique d'accueil, de la qualité et de la sécurité de la prise en charge et du respect des droits des usagers.

Composition de la CDU

Représentant légal de l'établissement	titulaire	Mme CORNILLAULT, Présidente
Médiateur médical	titulaire	Dr MARGAT
	suppléant	Dr DE BOYSSON
Médiateur non médical	titulaire	Mme AULIBERT
	suppléant	Mme BABIN
Représentant des usagers	titulaire	M. RIEUPEYROU, Vice-Président
	suppléant	Mme DULAC
Représentant des usagers	titulaire	Mme VILAIN
	suppléant	Mme TALLAN
Représentant de la Commission Médicale d'Établissement	titulaire	Dr RIGONDET
	suppléant	Dr DORION
Représentant C.S.I.R.M.T.	titulaire	Mme APERT
	suppléant	Mme BERNARDET
Représentant du personnel Comité Technique d'Etablissement	titulaire	Mme CABANES
	suppléant	Mme TAILLANDIER

Comment joindre les représentants de la CDU ?

- en vous rendant à la Direction de l'Amélioration de la Qualité
- par téléphone au 02.48.48.59.61
- par email pour contacter M. RIEUPEYROU : contact@cher.ufcquechoisir.fr